

Montréal, le 14 avril 2025

Anuradha Dugal
Directrice générale
Hébergement femmes Canada
adugal@endvaw.ca

Madame,

Vous trouverez, ci-joint, les réponses au questionnaire que vous nous avez fait parvenir dans le cadre des élections fédérales 2025. Nous espérons que les réponses fournies vous permettront de mieux comprendre notre action politique.

Vous trouverez plus de détails concernant nos politiques sur notre site web : <http://www.blocquebecois.org/>

Nous vous prions, Madame, d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

L'équipe électorale du Bloc Québécois 2025

1. Votre parti maintiendra-t-il au sein de son cabinet une ministre des Femmes et de l'Égalité des genres?

Absolument. Le Bloc Québécois a été outré de voir que l'un des premiers gestes du gouvernement Carney a été de sacrifier le ministère de la condition féminine alors qu'il reste tant à faire. Peu importe la composition du conseil des ministres en place, le Bloc Québécois aura toujours un/une porte-parole en matière de Condition féminine et égalité des genres. Que ce soit en matière criminelle ou des ingérences en matière de santé et de programmes sociaux, le Bloc Québécois veut protéger la prérogative du gouvernement du Québec, dont les systèmes de réponse sont intégrés.

Réponse pour les questions 2, 3 et 5)

- 2. Votre parti mettra-t-il en place un cadre de transparence et de responsabilisation complet et mesurable par le biais d'un organisme de surveillance indépendant afin de suivre les progrès du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe?**
- 3. Votre parti s'engagera-t-il à augmenter le financement à long terme des organisations de défense des droits des femmes et de justice entre les genres, y compris les défenseures de la base, afin qu'elles puissent mener à bien leur travail essentiel?**
- 5. Comment votre parti veillera-t-il à ce que davantage de logements sécuritaires, accessibles et abordables soient disponibles pour les femmes qui fuient la violence?**

L'égalité homme-femme a toujours été une valeur centrale au cœur du modèle social québécois, et la violence envers les femmes est une conséquence de la négation – consciente ou non - de ce principe. Il est difficile de trouver des solutions concrètes à présenter au gouvernement fédéral.

Le Bloc Québécois est d'avis qu'il faut faire attention de ne pas faire fi du respect des compétences du Québec puisque le gouvernement du Québec travaille déjà, en concertation avec les groupes communautaires, à développer différentes politiques de santé et de services sociaux cohérentes, axées sur la l'éducation, la réadaptation et le judiciaire.

Le réseau est en place, mais les ressources manquent. Le Québec doit demeurer maître d'œuvre des principales mesures, puisqu'elles doivent être efficaces, ciblées et cohérentes afin d'éviter le plus possible le dédoublement de sommes.

Si certains disent que ce n'est pas le temps pour les guerres de compétences, nous disons, ce n'est pas le temps pour les dédoublements et les mesures inefficaces. Les deux paliers de gouvernement ont des rôles complémentaires et doivent collaborer pour lutter contre la violence. Le Québec et les provinces sont responsables de l'aspect de la prévention, de la sensibilisation, des ordres professionnels, des soins de santé et des services sociaux, du personnel juridique qui émane des lois québécoises et des corps policiers (corps provinciaux et municipaux), ainsi que de l'administration de la justice.

Il est indéniable de reconnaître que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer afin de solutionner ces enjeux majeurs des violences entre partenaires intimes. En effet, il doit agir sur la question du renforcement du Code criminel et sur la formation des juges en ce qui concerne les violences entre partenaires intimes, mais, surtout, sur la question des transferts fédéraux en santé afin de financer adéquatement les systèmes de santé et de services sociaux des provinces et du Québec, qui est, rappelons-le, une demande unanime de l'ensemble des provinces.

4. Votre parti s'engagera-t-il à inscrire le féminicide dans le Code criminel canadien?

Le concept de féminicide n'est toujours pas reconnu dans le Code criminel et il n'y a pas de peine prévue en ce sens. L'utilisation du terme dans les tribunaux est plutôt récente, un juge de la Cour supérieure du Québec a défini le féminicide comme un crime « où le sexe de la victime est un facteur ». Plus fréquents et médiatisés, ces crimes ont bondi dans les dernières années ; l'Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation a dénombré 850 femmes et filles ayant été tuées violemment entre 2018 et 2022. 96 d'entre elles étaient des Québécoises.

Le Bloc Québécois est en faveur d'un renforcement des peines lorsque des crimes sont commis dans un contexte de violence conjugale ou familiale, lorsqu'un crime est commis envers une personne en position de vulnérabilité ou lorsqu'un crime est motivé par la haine envers un sexe particulier, l'orientation sexuelle et le genre.